

SAINTE GENEVIEVE

Brocante de l'USSG le samedi 29 Juin 2019 de 08h à 19h

Demande de réservation d'un emplacement

Date limite d'inscription : le 26 Juin 2019

Documents indispensables

Particulier : photocopie d'une pièce d'identité recto /verso 3 euros le mètre 3 mètres minimum.

Professionnel : photocopie du R.C (3 volets) 3 mètres minimum, 5 euros le mètre, seules les réservations avec règlement seront retenues (chèque ordre USSG) et les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée (Places limitées)

Renseignements indispensables :

Nom..... Prénom.....
Adresse
.....
Téléphone.....(portable de préférence)
E-mail
Je réservemètres soiteuros

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) Mr / Mme
Né(e) leà.....
Domicile.....
Titulaire de la pièce d'identité n°.....
Délivrée lepar

Atteste sur l'honneur :

- ne pas être inscrit au registre du commerce et des sociétés
- vendre exclusivement des objets personnels et usagés
- ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
- avoir pris connaissance du règlement.

Signature :

Règlement

Article 1 -Particuliers exposants

Conformément à l'article L310-2 du code du Commerce : « Les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an. » Ils devront avoir fourni une photocopie recto-verso de leur carte nationale d'identité (ou passeport) ainsi que la déclaration sur l'honneur datée et signée.

Article 2 -Professionnels exposants

Ne seront autorisés que les brocanteurs professionnels et les artisans. Ils devront avoir fourni une photocopie recto-verso de leur carte nationale d'identité ainsi que leur carte professionnelle ou extrait k-bis datant de moins de trois mois. Tout contrevenant pourra être invité à quitter les lieux par les organisateurs ou la gendarmerie, sans prétendre à un remboursement.

Article 3 – Horaires

L'installation des stands débutera à 07h00 précise(il n'y aura personne sur place avant cette heure) fin de l'installation à 09h maximum. Les mauvaises conditions météorologiques éventuelles ne donneront pas lieu à un remboursement. A la fin de la brocante les emplacements devront être nettoyés.

Article 4 – Parcours

La vente est interdite en dehors du parcours prévu et tracé par les organisateurs.

Article 5 – Stands

La largeur des stands ne devra pas dépasser l'emplacement prévu et tracé afin de permettre un éventuel passage de véhicule sécurité.

Article 6 – Sécurité

Pour le bien de tous, la Gendarmerie Nationale effectuera des rondes et un service de sécurité propre à l'association sera mis en place. Tout exposant devra se soumettre sans contestation aux contrôles des organisateurs, de la mairie ou de la gendarmerie.

Article 7 – Inscriptions

Aucune inscription ne sera prise par téléphone. L'inscription sera acquise uniquement après réception par nos services du règlement par chèque (à l'ordre de l'USSG) et des documents demandés (voir article 1 et 2). La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation du présent règlement. Clôture des inscriptions au plus tard le mercredi 26 juin 2019.

Article 8 – Assurances

Tout exposant doit être assuré personnellement.

Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par nos soins